

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'ONAY

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le lundi 20 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame CHEVROL Nadine, Maire, des conseillers municipaux : COHET Daniel, DOREY Odile, MARCON Françoise, MASSON Serge, MOREL Jean-Pierre, POUZIN Chantal, SENERCHIA Fabrice, SEYVET Sabine, TOURNEBIZE Elsa, VANARET Laurence.

Secrétaire de séance : Françoise MARCON

Absents :

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 11 - Membres représentés : 0
Quorum atteint

Date de convocation : 14 septembre 2021

Date d'affichage : 14 septembre 2021

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/07/2021 : Approuvé à l'unanimité

1- Approbation des statuts de VRA

Le Conseil Communautaire de Valence Romans Agglomération, a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération en tenant compte des évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

Un résumé synthétique des modifications est présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts de VRA.

2- RODP orange :

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait délibéré (délibération N° 27) pour la Redevance d'Occupation Du Domaine Public par orange, le taux appliqué n'ayant pas été réactualisé, il est donc nécessaire d'annuler la délibération précédente. Le taux à prendre en compte est de 376,33 soit un montant de 226,60 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3- Devis ENEDIS: aménagement de la place :

Les travaux de la place nécessitant le déplacement d'une logette, un devis de 3864,85€ a été établi par ENEDIS.

Madame le Maire a validé ce devis.

4- Travaux ENEDIS :

D'importants travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau sont prévus sur le Nord Drôme, fortement impacté par la neige de novembre 2019.

Une présentation des travaux a eu lieu. Il s'agira pour notre commune de :

- L'enfouissement de la ligne traversant l'Herbasse et remontant jusque sur la départementale, route de St Bonnet. L'enfouissement suivra les routes et chemins communaux.
- Le renforcement ou l'enfouissement de la ligne aérienne, passant à proximité de la route du Chalon est encore à l'étude.
- L'étude sera terminée fin octobre. L'étude et les travaux sont confiés à l'entreprise CEGELEC. Les travaux dureront de décembre à février. La dépose des anciennes lignes aura lieu ensuite.

5- Déclaration Sociale Nominative :

La mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) devient obligatoire au 01/01/2022 pour toutes les communes de moins de 100 agents et pour les établissements communaux ayant moins de 350 agents. La commune possède un logiciel de paie indispensable, mais un complément est nécessaire, ainsi qu'une formation payante.

Une demande de rendez-vous avec un commercial a été faite, afin de connaître le coût du passage à la DSN et faire le point sur les différents contrats.

Le Centre de Gestion propose aux petites communes de prendre en charge l'établissement des fiches de paie et de la DSN. Le coût de la création de la collectivité est de 150€ + 20€/ salarié ou élu et ensuite 12€ /fiche de paie, en sachant que l'indemnité des élus peut être trimestrielle.

Coût pour la commune :

Création : 150 € + 3 élus x 20€ + 2 salariés x 20€ soit **250 €**

Coût par an : 3 élus x 4 trimestres x 12€ = 144€ et 2 salariés x 12 mois x 12€ = 288 € soit **432 €/ an**.

L'option centre de Gestion doit être validée avant le 30 septembre, la mise en place étant longue.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que la commune adhère au centre de gestion pour le passage à la DSN et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents relatifs à cette adhésion.

6-Devis clôture de la maison Thomé et demande de subventions :

Les barrières bois le long du jeu de boules, ainsi que celles longeant les terrains locatifs sont défectueuses. Il est nécessaire d'envisager leur remplacement.

Présentation de quatre devis : 2 devis pour la partie collective et 2 devis pour la partie privative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le devis de l'entreprise MUZUR pour un montant de 15 806 € HT et d'autoriser Mme le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière.

7-Point sur l'état des chemins :

- Les chemins de la commune ont été nettoyés par deux entreprises différentes.
- L'entreprise BAJAT a bouché les trous sur certaines routes communales.
- L'entreprise TP des Collines doit effectuer début octobre les travaux prévus sur les chemins (trous à boucher, saignée à faire ou refaire, fossés à curer, chemin Fayard)
- L'entreprise Cheval devrait intervenir avant fin septembre 2021 pour le goudronnage (bas chemin du Voisel et partie haute du chemin des Vignes)
- La borne a été posée sur le chemin d'accès à l'Herbasse pour sécuriser le lieu. Son emplacement a été défini en accord avec les propriétaires de la maison voisine.
- Mme le Maire rappelle la difficulté d'entretenir les chemins ou les fossés qui ne sont pas en conformité avec le cadastre ou dont la commune n'est pas officiellement propriétaire.

8-Comptes rendus des différentes réunions :

Sivos : compte rendu à envoyer

9-Questions diverses :

- Poste de secrétaire : Notre secrétaire remplaçante ne travaille que quatre heures par semaine depuis le 1^{ier} septembre. Une candidate a postulé pour effectuer les douze heures de secrétariat, avec l'aide de la secrétaire actuelle pendant quelques semaines. Le conseil municipal donne son accord pour l'embauche de cette personne.
- Personne à embaucher pour le ménage : une personne recrutée par le SIVOS effectuera une heure de ménage par semaine dans les bâtiments communaux.
- New deal : Il sera difficile de trouver un emplacement pour poser une antenne relais pour les mobiles capable de couvrir la totalité du territoire.
- Projet place du village : Les plis sont ouverts, les lots sont pourvus.
- Ambroisie : Le diagnostic a été fait ainsi que le suivi. Les lettres incitant les gens à nettoyer leur parcelle ont été envoyées aux propriétaires. La situation s'est améliorée entre les deux passages.

- Changement de membre délégué à la commission sociale de VRA : Françoise MARCON remplacera Sabine SEYVET.
- Poêle à granulés posé dans la salle associative.
- Théâtre : Soirée théâtre le 25 septembre à 18h.

La séance est levée à 22h27

